

Bertranges - Val de Nièvres

www.lacharitesurloire-tourisme.com



## **▼** Chaulgnes

- Ce circuit permet de découvrir la commune de Chaulgnes, ses hameaux, ses nombreux lavoirs et ses paysages bucoliques.
- Rejoignez le centre de Chaulgnes vers le café. Au carrefour près du lavoir, allez tout droit sur 600 m en direction de Guérigny. Vous sortez de Chaulgnes. Tournez à droite dans le chemin qui descend. Au croisement, empruntez le GR 654. À la sortie, continuez en face, vous apercevez sur votre gauche le lavoir d'Eugnes.
- Au carrefour, restez toujours sur la route principale d'Eugnes jusqu'à arriver à l'intersection en Y et engagez-vous à gauche en direction d'Usseau. Continuez sur 500 m, avant de prendre à droite un sentier étroit qui descend dans le bois. En bas du chemin, tournez à droite dans le chemin rural d'Orge qui monte puis tournez à gauche après 250 m. Un panorama sur la vallée de la Pisserotte et sur la forêt des Bertranges s'offre à vous. Suivez le chemin dans le maquis des Côtes d'Orge sur 450 m. Continuez tout droit pour atteindre l'étang de la Pisserotte puis la route goudronnée.
- Tournez à droite puis à gauche sur le chemin empierré avant l'étang. Continuez tout droit sur 600 m et tournez à droite dans un chemin herbeux. Traversez le ruisseau la Pisserrotte. Poursuivez jusqu'au hameau du Riot. Tournez à droite sur la route et continuez pendant 400 m pour prendre légèrement à droite un chemin encaissé. Longez le lavoir du Riot pour atteindre la D 138.
- Prenez à gauche jusqu'au quartier aux Merles, puis tournez à droite dans le chemin de la Sarre. Tournez directement à droite et montez sur 370 m. Au sommet, prenez le sentier à gauche sur 500 m avant de monter à droite en direction des Aubues. Longez le lavoir et rejoignez la D 174. Après 400 m, dans le virage, quittez la route et virez légèrement à droite dans le chemin. Continuez jusqu'au bois et prendre à droite à ce croisement. À la patte d'oie, 500 m plus loin, tournez à gauche. Au croisement suivant, poursuivez tout droit pour rejoindre le bourg.

Distance: 12 km

Durée : 3h30

O Difficulté : moyenne

Couleur du balisage : jaune

Départ : Chaulgnes, parking de la salle polyvalente

# De nombreux lavoirs à Chaulgnes

Généralement public et gratuit, un lavoir est un bassin souvent alimenté en eau naturelle. Les lavandières s'y rendaient pour laver le linge, et pour le rincer.

Chaulgnes abrite de multiples lavoirs de différents types. À Eugnes, le lavoir est de forme carrée, il est situé à côté de l'abreuvoir du hameau ce qui permettait aux animaux d'y boire. Le lavoir du bourg et celui de Billon, de forme rectangulaire, sont chacun entourés d'une fontaine. Le lavoir des Aubues est équipé de barres d'égouttage.

L'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée au XX° siècle. Il subsiste toutefois de nombreuses marques de ces sites pittoresques aux styles architecturaux d'une grande variété comme en témoigne la commune de Chaulgnes.



### **RECOMMANDATIONS** 1

#### Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix: la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis: le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret: pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



## Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est règlementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

#### À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré. http://nievre.ffrandonnee.fr/

ou http://sentinelles.sportsdenature.fr/



Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire Tél.: 03 86 70 15 06 - contact@lacharitesurloire-tourisme.com

À Prémery - Tour du château - 58700 Prémery Tél.: 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny

Tél.: 06 43 45 20 51 - o.t.querigny@gmail.com

www.lacharitesurloire-tourisme.com













